

Monsieur le Gouverneur de la Région du Nord,

Distingué(e)s hommes et femmes des média,

Bonsoir.

Nous ne saurions commencer cette conférence sans adresser nos sincères remerciements à **Monsieur le Gouverneur de la Région du Nord** pour les dispositions prises afin d'assurer un séjour réussi de l'équipe de la CONAC.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit de **Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel du Nord** pour la mise à la disposition de la CONAC, successivement, de deux de ses collaborateurs et des Officiers de Police Judiciaire, qui ont accompagné nos équipes sur le terrain.

Les deux Substituts du Procureur, ainsi que les éléments des Forces de Maintien de l'Ordre mis à notre disposition étaient professionnels et d'un grand apport pour le travail sur le terrain.

Merci aussi à Monsieur le **Maire de la Ville de Garoua** pour ce vaste cadre de travail gracieusement mis à notre disposition pendant une semaine ainsi qu'aux collaborateurs du Maire de la Ville, Monsieur le Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Garoua et tous son personnel qui nous ont accompagné pendant tout notre séjour ici.

A vous, femmes et hommes de média, nous disons merci parce que c'est grâce à vous que la population de la Région du Nord a été informée de notre présence dans cette Région et a pu se rapprocher de la Clinique.

Mesdames et messieurs,

Cette conférence de presse que nous tenons ce jour clôture le travail de la CONAC à l'issue de la Clinique Anti-corruption dans la Région du Nord.

En effet, la Clinique Anti-corruption est une activité essentiellement répressive. C'est une approche de la CONAC qui vise à :

- Rapprocher l'Institution des populations ;
- Encourager les dénonciations ;
- Assurer la recherche des preuves au cours d'un temps donné, dans une Région ; et
- Traduire les suspects devant la justice quand ils sont arrêtés en flagrant délit.

La Clinique Anti-Corruption dans la Région du Nord a donc permis à la CONAC de :

- Liquider des dossiers en instance relatifs à cette Région ;
- Recevoir et traiter de nouveaux dossiers ;
- Traduire les cas de flagrant délit devant la justice ; et
- Recueillir des informations qui serviront à faire avancer la lutte contre la corruption au Cameroun.

La clinique a débuté dans la matinée du lundi 18 novembre 2024 avec 17 dénonciations, qui étaient en instance de traitement à la CONAC, relatives aux actes de corruption dans la Région du Nord.

A celles-ci, ont été ajoutées 23 dénonciations reçues à travers les différents canaux de dénonciations de la CONAC dont :

- 12 à travers le numéro WhatsApp, le 658 26 26 82 ;
- 06 à travers l'adresse email, info@conac.cm; et

- 05 dénonciations faites par des personnes qui ont fait des déplacements pour le siège de la Clinique Anti-corruption localisée dans cette Salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Garoua, afin de nous soumettre leurs dénonciations.

Aussi, la CONAC s'est auto-saisie de trois cas de corruption sur le voie publique, constatés aux barrages de contrôle des Forces de Maintien de l'Ordre.

Au total, 43 dénonciations ont été traitées dans le cadre de cette Clinique Anti-Corruption pour la Région du Nord, la cinquième organisée par la CONAC depuis 2023. Nous tenons à noter que pratiquement tous les secteurs de la vie nationale sont concernés.

Monsieur le Gouverneur,

Mesdames et messieurs, cher(e)s journalistes,

Parmi les secteurs les plus dénoncés, nous pouvons citer :

- **L'Éducation de Base** pour des pratiques de corruption et détournement de frais de fonctionnement, paquet minimum, monnayage des nominations, collecte des Frais exorbitants d'examens officiels, etc.
- **Les Enseignements Secondaires** pour des pratiques de corruption dans le recrutement des élèves dans certains lycées, la collecte des frais d'APEE dépassant le plafond fixé par le Ministre des Enseignements Secondaires, le détournement des frais d'APEE, ainsi que le prélèvement des frais illicites pour des examens officiels, notamment les examens organisés par l'Office du Baccalauréat.
- **L'Enseignement Supérieure** avec un cas de faux diplôme.

- **Les Domaines et Affaires Foncières** pour la vente irrégulière en bande organisée de certains domaines publics et/ou privés de l'Etat dans la ville de Garoua ;
- **Les Finances** pour la perception de 6% à 15% de rappels de salaire des personnels recrutés dans certaines structures publiques ainsi que l'exigence du versement des « commissions » pour le paiement des prestataires.
- **Les FMO** pour l'usage de personnel civil, surtout les enfants, aux postes de contrôle et l'extorsion des automobilistes ;
- **La Police** pour les actes d'extorsion perpétrés par certains agents qui exigent des frais de signature des documents d'identité dont des déclarations de perte ;
- **Les Collectivités Territoriales Décentralisées** pour le non-paiement des prestataires ;
- **La Justice** pour la partialité dans certains jugements ;
- **La Douane, les Impôts et les services Vétérinaires** pour la perception des taxes illicites dans les marchés de bétail ;
- **L'Agriculture** pour l'extorsion des agriculteurs par les agents du MINADER qui demandent aux agriculteurs de payer avant d'entrer en possession des dons d'engrais ;
- **Le secteur Privé** pour licenciement abusif ; et
- **La Chefferie Traditionnel** pour abus de fonction et torture ;

Aussi, des citoyens ordinaires ont été dénoncés pour des actes tels que :

- L'usurpation de fonction de Président de la CONAC et de Gouverneur de la BEAC ;
- L'usurpation de titre d'agent de la CONAC dans les Régions septentrionales ; et
- La fabrication de faux diplômes camerounais.

Afin de faire la lumière sur chacun de ces cas de dénonciation, nous avons déployé des équipes d'investigations sur le terrain pour la recherche des preuves.

En effet, une dénonciation reste une allégation jusqu'au moment où elle est confirmée ou infirmée par des éléments de preuve.

Ainsi, les équipes de la CONAC ont travaillé dans les localités suivantes de la Régions du Nord :

- Les Arrondissements de Garoua 1^{er}, II^e, III^e, Pitoa et Demsa dans le Département de la Benoué ;
- Le Département du Mayo Louti à Guider et Figuil; et dans le
- Le Département du Mayo Rey à Touboro.

La plupart des dénonciations se sont révélées fondées ; c'est-à-dire, il y a effectivement eu un acte de corruption ou une infraction assimilée à la corruption.

Après cinq jours d'intenses travaux, nous avons obtenu les résultats suivants:

1. Six personnes ont été interpellées et mises à la disposition de la Justice.

Il s'agit de :

- Monsieur MAOUNDE HAMASSEO, Proviseur du Lycée Classique et Moderne de Garoua. Il a été mis à la disposition de la justice pour corruption active et concussion au détriment de particuliers en coaction avec Monsieur ABDOULAYE KOUE KAMI et Madame AMINATOU MOUSSA ALADJI, secrétaires du Proviseur.
- Monsieur FAWA, ancien intendant du Lycée de Dolla dans l'Arrondissement de Pitoa pour détournement de fonds publics.
- Monsieur BOUBAKARY HARY, Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base de Pitoa pour détournement de deniers publics, faits commis lorsqu'il officiait comme Inspecteur d'Arrondissement de

l'Education de Base de Garoua 1^e. Il a été mis à la disposition de la Justice pour détournement de biens publics de l'ordre de 5,5 millions de FCFA du Budget d'Investissement public de l'exercice 2023, destinés à l'acquisition du matériel informatique et des mobiliers de bureau.

- Monsieur ABDOULAYE OUMAROU, mis à la disposition de la justice à Touboro pour usurpation de titre d'agent de la CONAC, corruption et trafic d'influence.

2. Certains investigations ont été conclues et des recommandations faites aux autorités compétentes pour sanctions administratives sans préjudice de poursuites judiciaires.

- C'est le cas du percepteur de Touboro pour l'abandon de Poste et l'exigence du versement des « commissions » avant paiement des prestataires.
- C'est aussi le cas de Messieurs Mahamadou Brahim et Mininamou Goldo Yannick, actuellement détenus à la Prison Centrale de Garoua, pour avoir contrefait des diplômes camerounais pour deux personnes qui ont intégré la SODECOTON comme des temporaires. L'affaire étant en instruction judiciaire, la CONAC s'en est dessaisie en attendant la fin de la procédure judiciaire.
- La vente irrégulière en bande organisée autour du MINDCAF de certains domaines publics et/ou privés de l'Etat dans la ville de Garoua. Ce cas est partiellement fondé au regard des vérifications faites sur le terrain et l'exploitation des documents reçus de la Délégation Régionale du MINDCAF du Nord.
- La perception de 6% à 15% du rappel de salaire des personnels dans certains postes de paiement. Cette allégation s'est avérée fondée. Mais, la complexité des faits commande que l'enquête soit approfondie.

- La CONAC saisira les différentes administrations en charge de la sécurité sur la voie publique afin de proscrire formellement l'usage des civils, notamment les jeunes, aux postes de contrôle des FMO et prévoir des sanctions dissuasives pour les éléments des FMO qui violeraient cette mesure ou se livreraient à des pratiques de corruption à leurs postes de travail.

3. Certaines dénonciations demeurent en cours de traitement. La CONAC a, à cet effet, adressé des demandes d'information à certaines structures et attend leurs réponses.

- Il s'agit notamment de cas de faux diplôme détenu par un agent public en service dans la Région du Nord. Nous attendons l'aboutissement des vérifications avant de nous prononcer sur ce cas.
- C'est aussi le cas de l'augmentation des frais de procédure à la Délégation Régionale des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières du Nord. Nous allons mener des investigations approfondies pour établir les responsabilités.

Par ailleurs, d'autres administrations ont été saisies par correspondance afin d'obtenir des informations nous permettront de démasquer des personnes qui se passent pour le Président de la CONAC et le Gouverneur de la BEAC pour extorquer de l'argent à des citoyens camerounais.

4. Pour des cas pendants devant la Justice ou ne relevant pas de la compétence de la CONAC, les dossiers ont été envoyés aux Administrations concernées.

- C'est le cas des licenciements abusifs effectués par l'entreprise PRIME PROTOMAC Cameroun SA. Il s'agit d'un problème d'inexécution d'une décision de justice devenue définitive, condamnant la société mise en cause à payer les droits à ses Ex-employés. La CONAC se trouve incompétent au regard de son texte organique.
- Le cas d'abus de pouvoir et torture par une Autorité Traditionnelle, n'étant pas également de la compétence de la CONAC, l'Institution s'est référée au MINAT et à la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Cameroun.

Nous signalons toutefois, que certaines dénonciations n'ont pas abouti par manque de précisions. C'est le cas de la dénonciation de pratiques de corruption généralisées dans les lycées pendant les recrutements pour le compte de la rentrée scolaire 2024-2025.

C'est donc l'occasion pour nous de rappeler aux citoyens d'être précis et justes au moment de la dénonciation en nous donnant plus de détails possibles sur les actes et les personnes concernées.

La CONAC tient à rappeler que les auteurs des dénonciations calomnieuses s'exposent aux poursuites judiciaires tel que prescrit par le texte organique de l'Institution en son article 3 (3) qui dispose que :

« La Commission est tenue de protéger ses sources d'information. Toutefois, si la volonté avérée de nuire du dénonciateur est établie, la Commission lève la protection de la source concernée à la demande du Tribunal. »

Pendant ces cinq jours, la CONAC a aussi constaté qu'un grand nombre de dénonciations étaient anonymes. Mais cela ne nous a pas empêchée de trouver de solution aux problèmes dénoncés.

Nous remercions tous ceux et celles qui ont décidé de briser la chaîne de la corruption en dénonçant même sous anonymat. Et comme nous venons de la dire, la CONAC a l'obligation de protéger ses informateurs de bonne foi.

Certaines personnes vont se demander si la CONAC attendra l'organisation d'une autre « Clinique Anti-Corruption » pour mener de telles activités de répression dans la ville de Garoua.

A cela, nous répondrons « non ».

La CONAC est en permanence sur le terrain. Aussi, nous nous assurerons que les actions en Justice aboutissent à des réparations conformes aux dispositions du Code Pénal.

En effet, la sanction des actes de corruption reste l'une des meilleures formes de prévention de la corruption, car elle sert d'exemple concret pour les corrompus et corrupteurs.

Mesdames et Messieurs les journalistes,

C'est l'occasion pour nous de vous rappeler que vous êtes considéré(e)s comme le quatrième pouvoir pour votre capacité à exposer les actes de corruption et autres dérives qui se passent autour de vous. Prenez cette tâche au sérieux et soyez des sentinelles de la Lutte contre la corruption dans cette Région. Nous

vous rassurons que la CONAC exploite les dénonciations faites par voie de médias dans sa Revue de Presse quotidienne.

Pour ce qui est des dénonciations reçues au cours de cette Clinique anti-corruption qui demandent des investigations approfondies, la CONAC s'attellera, même en dehors du cadre de la Clinique Anti-corruption, à conclure les enquêtes y afférentes, afin que la vérité soit établie et les coupables identifiés.

Monsieur le Gouverneur,

Mesdames et messieurs les journalistes,

C'est l'occasion pour nous d'inviter tous les camerounais et toutes les Camerounaises à être les acteurs et actrices actifs de la Lutte contre la Corruption, peu importe le lieu, et cela en adoptant l'intégrité comme mode de vie et en dénonçant tout acte de corruption dont ils sont victimes ou témoins à la CONAC.

C'est ainsi que nous réussirons à faire du Cameroun un pays intègre et prospère comme souhaité par le Président de la République pour le bien-être de tous et de toutes.

Merci une fois de plus à la population du Nord.

Merci, Monsieur le Gouverneur pour votre engagement pour la lutte contre la corruption.

Nous espérons qu'après le passage de la CONAC, la Région du Nord va intensifier la lutte contre la corruption en rejetant en bloc ce mal responsable de notre sous-développement, comme instruit par **le Chef de l'Etat, son Excellence Paul BIYA, Président de la République**, dans son discours à la Nation le 31 décembre 2023.

Nous vous remercions pour votre aimable attention.